

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL- PATRIE

MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET
DU DEVELOPPEMENT LOCAL

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE D'ESSE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE -WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND
LOCAL DEVELOPMENT

CENTER REGION

MEFOU ET AFAMBA DIVISION

ESSE COUNCIL

MAÎTRE D'OUVRAGE / AUTORITÉ CONTRACTANTE : LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ESSE
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS AUPRES DE LA COMMUNE D'ESSE

DEMANDE DE COTATION
N°004/DC/COM-ESSE/SG/CIPM/2023 DU 08 AOUT 2023
LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE
LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA
COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET
AFAMBA, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT : BIP-MINEDUB

EXERCICE : 2023

MONTANT PRÉVISIONNEL : 8 114 000 (Huit millions cent quatorze mille) FCFA

IMPUTATION : 57 15 102 02 641132 464201 426

2023

SOMMAIRE

PIECE N° 0 - AVIS DE COTATION	03
PIECE N° I - LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER	13
PIECE N° II - REGLEMENT DE LA COTATION	15
PIECE N° III – PROJET DE LETTRE COMMANDE.....	20
PIECE N° IV – CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	30
PIECE N° V – CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF.....	32
PIECE N° VI - MODELES DE PIECES.....	34
PIECE N° VII – LISTE DES BANQUES.....	38
PIECE N° VIII – GRILLE D'EVALUATION.....	41



PIECE N° 0
AVIS DE COTATION



Avis de Cotation N°004/AC/COM-ESSE/CIPM/2023 DU 08 Aout 2023

Lancé en Procédure d'Urgence

LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

1- OBJET DE LA COTATION :

En vue d'améliorer progressivement l'éducation des populations au Cameroun, Le Maire de la Commune d'ESSE, lance en procédure d'urgence, **LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE**, dont les caractéristiques se trouvent dans le Dossier de Cotation.

2- DESCRIPTION DES TRAVAUX :

La prestation comprend **LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

, tels que décrits par le devis quantitatif et descriptif. La participation à cette cotation est réservée aux PME de droit Camerounais.

3- DELAIS DE LIVRAISON

Le délai maximum prévu par le Maire de la Commune D'Esse, Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent avis de cotation de trente jours (30) jours calendaires.

N°	Nom du lieu bénéficiaire	Délais de livraison
1	INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE D'ESSE	30 jours

4- ALLOTISSEMENT

Le dossier de cotation est constitué d'un et unique lot dont le coût prévisionnel est estimé ainsi qu'il suit:

N°	Départ.	Arr.	Nom du lieu bénéficiaire	Montant en F CFA	Imputation
1	AFAMABA MEFOU ET	ESSE	INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE D'ESSE	8 114 000	57 15 102 02 641132 464201 426

5- COUT PREVISIONNEL

Les prestations objet du présent avis de cotation est de **Huit millions cent quatorze mille (8 114 000) de Francs CFA.**

6- FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Avis de cotation sont financés par le BIP – MINEDUB de l'exercice 2023.

Imputation : **57 15 102 02 641132 464201 426.**

7- PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent avis de cotation est réservée aux entreprises de droits Camerounais jouissant des capacités juridiques, financières et techniques requises.

8- CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administrative, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréées par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DC, un montant de 2% du cout prévisionnel du marché toute taxe comprise soit **Cent soixante-deux mille deux cent quatre-vingt (162 280) Francs CFA** valable pendant trente(30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9- CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'Esse ; **Service des Marchés** dès publication du présent avis.

10- ACQUISITION DU DOSSIER

Le Dossier de Cotation peut être obtenu dès publication du présent avis, dans le **services des Marchés** de la Mairie d'ESSE , contre présentation d'une quittance de versement de **Quinze mille (15 000) francs CFA**, délivrée par la Recette municipale d'ESSE, représentant les frais d'achat du dossier, non remboursables.

11- REMISES DES OFFRES

Les offres par lot rédigées en français ou en anglais, en **sept (07) exemplaires** (dont un original et six copies marquées comme tels), seront déposées au Service des Marchés de la Commune d'Esse, au plus tard le **28 Aout à 11 heures** précises et devront porter la mention :

Avis de cotation

N°004/DC/COM-ESSE/CIPM/SG/2023 DU 08 Aout 2023

Lancé en Procédure d'Urgence.

POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT).

12- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres (administratives, techniques et financières) sont contenues dans un document unique placé dans une enveloppe et remises sous pli scellé. Les autres pièces Administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent ou une autorité Administrative et datant de moins de trois mois, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Avis de cotation.

Le dossier Administratif devra comporter les pièces suivantes:

1. La déclaration d'intention de soumissionner datée, timbrée (Fiscal et Communal) et signée (suivant modèle joint) datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres;
2. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres;
3. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;
4. Une quittance d'achat du Dossier de Consultation d'un montant de **Quinze mille (15 000) francs CFA** non remboursable;
5. Les cautions de soumission (suivant modèle joint) d'un montant **Cent soixante-deux mille deux cent quatre-vingt (162 280) Francs CFA, pour la fourniture du paquet minimum dans la Commune d'Esse, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre** d'une durée de validité de cent vingt (120) jours, établie par une banque de premier ordre (article 90.4 CMP) ;
6. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargée de la régulation(ARMP);
7. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (APS) certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse;

8. une copie certifiée conforme de l'attestation de non-redevance délivrée par le Centre des Impôts territorialement compétent;
9. Une copie certifiée du registre de commerce en cours de validité ;
10. Le plan de localisation timbré (timbre fiscal) ;
11. Attestation d'immatriculation timbrée (timbre fiscal) ;

L'Offre Technique et Financière devra comporter entre autres les devis descriptif, quantitatif et estimatif remplis conformément aux modèles prévus dans le présent dossier de cotation.

Ces offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (**HTVA**) et toutes taxes comprises (**TTC**) et accompagnées de la lettre de soumission timbrée et signée.

13- OUVERTURES DES PLIS

L'ouverture des offres aura lieu, **28 Aout 2023 à 12 Heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Esse, dans la salle des actes de l'Hôtel de Ville sise à la Mairie d'ESSE.

L'ouverture des plis se fera en un temps.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne unique de leur choix dûment mandatée.

14- DELAI DE REPONSE DES SOUMISSIONNAIRES

Pour cette demande de cotation, le délai de réponse est fixé à **VINGT (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de cotation.

15- CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou scannée
- Dossier ayant obtenu au terme de l'analyse technique, moins de 70% d'éléments positifs ;
- En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce dans l'offre administrative, il est accordé un délai de 48 h à compter de la date pour complément d'information;
- Omission dans le Bordereau des prix ou le Devis quantitatif de l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

15.2 Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- Références de l'entreprise ;
- Matériel ;
- Méthodologie et organisation ;
- Acceptation des clauses du contrat ;
- Présentation Générale des offres.

16. ATTRIBUTION

Sous réserve du respect des conditions de conformité des offres, (a) l'attribution de la présente Lettre Commande, de fourniture et de services quantitatifiables se fait au soumissionnaire ayant présenté l'offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante.

17- SIGNATURE DE LA LETTRE COMMANDE

A l'issue de l'examen des offres de Passation des Marchés et du choix définitif du Prestataire par l'Autorité Contractante, la Lettre-Commande est souscrite par l'Entrepreneur et signée par l'Autorité Contractante .et notifiée par le chef de service du marché.

18. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant *90 jours* à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

19- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Esse auprès du chef de service du Marché, B.P : 01 ESSE, Tél : (237) : 672 62 11 96/ 699 45 39 04.

20- ADDITIF A LA DEMANDE DE COTATION

Le Maire de la Commune d'ESSE se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent dossier de cotation.

NB : TOUTE TENTATIVE DE CORRUPTION AVEREE OU FAITS DE MAUVAISES PRATIQUES DEVRA ETRE SIGNALEE PAR ECRIT ET MESSAGERIE TELEPHONIQUE AU MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS AVEC COPIES AU PRESIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE ANTI-CORRUPTION (CONAC) AUX NUMEROS VERTS SUIVANTS : 673 20 57 25/699 37 07 48 ou contacter LA CONAC au numéro vert : 1517.

ESSE, le 08 Aout 2023

LE MAIRE

Ampliations :

- PREFET/SM ;
- DDMINEDUB/MAF ;
- DDMAP/MAF ;
- ARMP ;
- Président CIPM/ESSE ;
- SM/ESSE ;
- Affichage / Chrono.



PIECE N° 0
COTATION NOTICE

COTATION NOTICE N°004/AC/COM-ESSE/CIPM/2023 DU 08 August 2023

Launched in Emergency Procedure

THE SUPPLY OF THE MINIMUM PACKAGE IN THE COMMUNE OF ESSE, DEPARTMENT OF MEFOU AND AFAMBA, CENTRAL REGION.

1- PURPOSE OF THE COTATION:

In order to gradually improve the education of the populations in Cameroon, the Mayor of the Commune of ESSE, launches in emergency procedure, THE SUPPLY OF THE MINIMUM PACKAGE IN THE COMMUNE OF ESSE, DEPARTMENT OF MEFOU AND AFAMBA, REGION DU CENTRE, the characteristics of which can be found in the Listing File.

2- DESCRIPTION OF WORK:

The service includes THE SUPPLY OF THE MINIMUM PACKAGE IN THE COMMUNE OF ESSE, DEPARTMENT OF MEFOU AND AFAMBA, CENTRAL REGION.

, as described by the bill of quantities and description. Participation in this listing is reserved for SMEs under Cameroonian law.

3- DELIVERY TIMES

The maximum period provided by the Mayor of the Commune of Esse, Project Owner for the performance of the services covered by this notice of quotation of thirty (30) calendar days.

N°	Name of beneficiary	Delivery times
1	ESSE BASIC EDUCATION INSPECTION	30 days

4- ALLOTMENT

The quotation file is made up of a single batch, the estimated cost of which is estimated as follows:

N°	Départ.	Arr.	Name of beneficiary	Amount in F CFA	Imputation
1	AFAMABA AND MEFOU	ESSE	ESSE BASIC EDUCATION INSPECTION	8 114 000	57 15 102 02 641132 464201 426

5- FORECAST COST

The services covered by this listing notice are eight million one hundred and fourteen thousand (8,114,000) CFA Francs.

6- FUNDING

The services covered by this Listing notice are financed by the BIP – MINEDUB for the 2023 financial year. Charge: 57 15 102 02 641132 464201 426.

7- PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation in this listing notice is reserved for companies under Cameroonian rights with the required legal, financial and technical capacities.

8- PROVISIONAL DEPOSIT

Each bidder must attach to his administrative documents, a bid bond established by a first-class bank or an insurance company approved by the Ministry in charge of finance and whose list appears in document 12 of the CD, an amount of 2% of the estimated cost of the contract, all taxes included, i.e. One hundred sixty-two thousand two hundred and eighty (162,280) CFA Francs valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the offers.

9- CONSULTATION OF THE FILE

The file can be consulted during working hours at the Commune of Esse; Contracts Department upon publication of this notice.

10- ACQUISITION OF THE FILE

The Quotation File can be obtained as soon as this notice is published, in the Markets Department of the Town Hall of ESSE, against presentation of a receipt for payment of fifteen thousand (15,000) CFA francs, issued by the Municipal Revenue of ESSE, representing the purchase costs of the file, non-refundable.

11- SUBMITTING OFFERS

Bids per lot written in French or in English, in seven (07) copies (including one original and six copies marked as such), will be submitted to the Public Contract Service's the Esse Concil, no later than **08 August 2023** at 11 a.m. sharp and must be marked:

**Listing notice
N°004/DC/COM-ESSE/CIPM/SG/2023 OF 08 August 2023
Launched in Emergency Procedure.
FOR THE SUPPLY OF THE MINIMUM PACKAGE IN THE COMMUNE OF ESSE, DEPARTMENT OF MEFOU
AND AFAMBA, CENTRAL REGION.
(TO BE OPENED ONLY DURING THE COUNTING SESSIONS).**

12- ADMISSIBILITY OF TENDERS

The offers (administrative, technical and financial) are contained in a single document placed in an envelope and delivered under seal. The other required Administrative documents must imperatively be produced in originals or in copies certified true by the competent issuing department or an Administrative authority and dated less than three months, in accordance with the stipulations of the Special Rules of the Listing Notice.

The administrative file must include the following documents:

1. The declaration of intention to tender dated, stamped (Fiscal and Municipal) and signed (according to the attached model) dating from less than three (03) months preceding the date of submission of tenders;
2. A certificate of non-bankruptcy established by the Court of First Instance dating from less than three (03) months preceding the date of submission of tenders;
3. A certificate of bank domiciliation of the bidder, issued by a first-class bank approved by the Ministry in charge of Finance of Cameroon;
4. A receipt for the purchase of the Consultation File in the amount of fifteen thousand (15,000) CFA francs non-refundable;
5. Bid bonds (according to the attached model) in the amount of one hundred and sixty-two thousand two hundred and eighty (162,280) CFA Francs, for the supply of the minimum package in the Commune of Esse, Department of Mefou and Afamba, Center Region with a validity period of one hundred and twenty (120) days, established by a first-class bank (article 90.4 CMP);
6. A certificate of non-exclusion from public procurement issued by the regulatory body (ARMP);
7. A certificate issued by the Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (APS) certifying that the tenderer has met his obligations vis-à-vis the said fund;
8. a certified true copy of the tax exemption certificate issued by the territorially competent tax office;
9. A certified copy of the valid commercial register;
10. The stamped location plan (tax stamp);

11. Stamped registration certificate (tax stamp);

The Technical and Financial Offer must include, among other things, the descriptive, quantitative and estimated quotes completed in accordance with the models provided in this quotation file.

These offers must be quoted exclusive of value added tax (excluding VAT) and inclusive of all taxes (including VAT) and accompanied by the stamped and signed letter of submission.

13– BID OPENINGS

The opening of tenders will take place, **28 August 2023** at 12 a.m. by the Internal Tenders Commission for the Municipality of Esse, in the proceedings room of the Town Hall located at the Town Hall of ESSE.

The opening of the folds will be done in one time.

Only bidders may attend this opening session or be represented by a single person of their choice duly mandated.

14- BIDDERS RESPONSE TIME

For this request for quotation, the response time is set at TWENTY (20) calendar days for companies wishing to participate from the date of publication of the quotation.

15- EVALUATION CRITERIA

The evaluation criteria are made up of two types: the eliminatory criteria and the essential criteria.

15.1 Elimination criteria

These include:

- Absence or non-compliance of the bid bond;
- False declaration, falsified or scanned document
- File having obtained at the end of the technical analysis, less than 70% of positive elements;
- In the event of absence or non-compliance of a document in the administrative offer, a period of 48 hours from the date is granted for additional information;
- Omission in the Price Schedule or the Bill of Quantities of the financial offer of a quantified unit price.

15.2 Essential Criteria

The essential criteria for the qualification of candidates will relate to:

- Company references;
- Material ;
- Methodology and organization;
- Acceptance of the terms of the contract;
- General presentation of offers.

16. AWARD

Subject to compliance with the tender compliance conditions, (a) the award of this Order Letter, supplies and quantitative services is made to the tenderer who has presented the tender meeting the required technical and financial qualification criteria and whose tender is evaluated as the lowest priced.

17- SIGNATURE OF THE ORDER LETTER

At the end of the examination of the tender offers and the final choice of the Service Provider by the Contracting Authority, the Letter-Command is subscribed by the Contractor and signed by the Contracting Authority and notified by the head of market service.

18. DURATION OF VALIDITY OF OFFERS

Tenderers remain committed to their tender for 90 days from the deadline set for the submission of tenders.

19- ADDITIONAL INFORMATION

Additional information can be obtained during working hours at the Municipality of Esse from the Head of the Market Department, B.P: 01 ESSE, Tel: (237): 672 62 11 96/ 699 45 39 04.

20- ADDITIVE TO THE REQUEST FOR COTATION

The Mayor of the Municipality of ESSE reserves the right, if necessary, to make any other subsequent useful modification to this quotation file.

NB: ANY PROVEN ATTEMPT OF CORRUPTION OR BAD PRACTICES MUST BE REPORTED IN WRITING AND BY TELEPHONE TO THE MINISTER DELEGATE TO THE PRESIDENCY OF THE REPUBLIC IN CHARGE OF PUBLIC CONTRACTS WITH COPIES TO THE PRESIDENT OF THE NATIONAL ANTI-CORRUPTION COMMISSION (CONAC) TO THE GREEN NUMBERS FOLLOWING: 673 20 57 25/699 37 07 48 or contact LA CONAC on the toll-free number: 1517.

ESSE, the 08 August 2023

THE MAYOR

Amplifications:

- Prefect of Mefou and Afamba (for information and display)
- DDMINEDUB/MAF of Mefou and Afamba (for information and display)
- DD MINMAP/MAF (for archiving)
- ARMP/CE (for publication at JDM)
- Pdt/CIMP/ESSE (for information)
- CHRONO - ARCHIVES (for display and memory).



PIECES N° 1

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

LETTRE D'INVITATION

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

Objet : Demande de Cotation pour **LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en référence, le **Maire de la Commune d'Esse**, Maître d'Ouvrage, lance une Demande de Cotation **LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

La prestation, objet de la présente demande de cotation, est constituée d'un lot unique. La participation à cette demande de cotation est ouverte aux entreprises de droit camerounais.

A cet effet, vous trouverez ci-joints les bordereaux descriptifs et quantitatifs.

Les offres seront dépouillées le **28 Aout 2023 à 12 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Esse dans la salle des Actes de ladite Commune.

Votre offre devra être chiffrée hors taxes (HT) sur la valeur ajoutée et toutes taxes comprises (TTC).

- Ce matériel sera réceptionné dans la **Commune d'Esse, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre**, dans un délai de **Trente (30) jours calendaires** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de Démarrer les Prestations par le Maitre d'Ouvrage.

Veuillez agréer, **Madame/Monsieur**, l'expression de ma parfaite considération.

Esse, le 08 Aout 2023

Le Maire de la Commune d'Esse,



PIECES N° 2
REGLEMENT DE LA COTATION

LE DOSSIER DE COTATION

ARTICLE 1^{ER} - CONTENU DU DOSSIER DE COTATION

1.1 Le Dossier de Cotation décrit les prestations faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre commande, fixe les procédures de la cotation et stipule les conditions d'évaluation de ces lettres commandes.

1.2 Le Dossier de Cotation comprend les documents ci-après :

- (a) La description des fournitures;
- (b) le bordereau estimatif ;
- (c) le modèle de soumission ;
- (d) le projet de lettre commande ;

1.3 Le Co-contractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le dossier de cotation et s'y conformer scrupuleusement.

ARTICLE 2 - LANGUE DE L'OFFRE

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

ARTICLE 3 - DOCUMENTS CONSTITUTIFS ET PRESENTATION DE L'OFFRE

L'offre devra être remise **en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies**. Elle comprendra les documents suivants dûment remplis présentés en un document unique, comportant trois (03) parties :

I. CRITERES DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE

N° D'ordre	DOCUMENTS DEMANDES	FOURNI		COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
		OUI	NON	
1.	La déclaration d'intention de soumissionner datée, timbrée (Fiscal et Communal) et signée (suivant modèle joint) datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres;			
2.	Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres;			
3.	Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;			
4.	Une quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de Quinze mille (15 000) francs CFA non remboursable ;			
5.	La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de Cent soixante-deux mille deux cent quatre-vingt (162 280) Francs CFA, pour la fourniture du paquet minimum dans la Commune d'Esse, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre d'une durée de validité de cent vingt (120) jours, établie par une banque de premier ordre (article 90.4 CMP) ;			
6.	Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargée de la régulation (ARMP);			
7.	Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (APS) certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse;			
8.	une copie certifiée conforme de l'attestation de non-redevance délivrée par le Centre des Impôts territorialement compétent			

9.	Une copie certifiée du registre de commerce en cours de validité			
10.	Le plan de localisation timbré (timbre fiscal) ;			
11.	Attestation d'immatriculation timbrée (timbre fiscal) ;			

II. CRITERES DE CONFORMITE TECHNIQUE

Ils devront être conformes aux aspects ci-après :

N°	Critères	Conformité	
		Oui	Non
1	REFERENCE		
1.1	Une référence d'un montant minimum de cinq (5) millions et datant de moins de trois (03) ans , qui prouve que le soumissionnaire a déjà eu à exécuter une prestation dans le domaine des Approvisionnements Généraux (1ère, 2ème et dernière page + PV de réception ou une Attestation de bonne fin) ;		
2	PROSPECTUS :		
2.1	Présence des prospectus en couleur dans tous les documents (original et copies)		
2.2	Prospectus conformes aux spécifications techniques		
2.3	Prospectus laissant apparaître de manière lisible la marque et la référence des appareils		
2.4	l'Autorisation sur l'honneur signée du soumissionnaire, permettant à l'Autorité contractante de requérir les renseignements à l'effet de vérifier l'authenticité des documents fournis ;		
3	PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE		
3.1	Offre présentée sous la forme d'un document unique		
3.2	Les parties séparées par les intercalaires de couleurs		
3.3	Annonces des différentes parties		

N.B :

- La référence n'est prise en compte que si elle est accompagnée du PV de réception ou d'une Attestation de Bonne Fin correspondant ;
- Seules les offres dont les dossiers administratifs sont conformes, subiront l'analyse de la partie technique puis financière.

III. CRITERES DE CONFORMITE FINANCIERE

N° ordre	DOCUMENTS DEMANDES	FOURNI		Commentaires et Observations
		oui	non	
1	La lettre de soumission rédigée selon le modèle joint, timbrée (communal et fiscal) au tarif en vigueur, signée et datée			
2	Le bordereau des prix unitaires rempli et signé selon le modèle			
3	Le devis quantitatif et estimatif rempli, daté et signé selon le modèle			
4	La capacité financière d'autofinancement doit couvrir au moins la moitié du montant prévisionnel			

L'offre devra être présentée en un seul document relié. Les différentes parties doivent être annoncées. Les pièces de ces différentes parties doivent être séparées par des intercalaires de couleur.

Toute offre non conforme sera purement et simplement rejetée, sans que cela ne donne droit à réclamation de la part du soumissionnaire.

Les pièces suivantes doivent par ailleurs être produites en original et datées de moins de trois (03) mois : Attestation de domiciliation bancaire, Attestation de soumission délivrée par la CNPS, Attestation de non-redevance, Attestation de non faillite, Attestation de non exclusion des marchés publics et la quittance d'achat du Dossier de Cotation.

ARTICLE 4 - OFFRE

- 4.1 Le Co-contractant précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :
- a. hors taxe sur la valeur ajoutée (HTVA)
et
 - b. toutes taxes et tous droits de douanes compris (TTC).
- 4.2 Le Co-contractant complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le dossier de cotation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais de livraison des fournitures objet de la lettre commande.
- 4.3 Le Co-contractant remplira, paraphera chacune des pages et signera le projet de lettre commande à la dernière page.

ARTICLE 5 - MONNAIE DE L'OFFRE

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

ARTICLE 6 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les offres seront valables pour une période de **90** (quatre-vingt-dix) **jours**, à compter de la date de leur ouverture.

ARTICLE 7 - CACHETAGE ET MARQUAGE DES OFFRES

Les Co-contractants placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée à L'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la cotation tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

ARTICLE 8 - DATE ET HEURE LIMITES DE DÉPÔT DES OFFRES

Les offres doivent être reçues, au plus tard le **28 Aout 2023** à **11 h** au Service des Marchés de la Commune d'ESSE.

ARTICLE 9 - OUVERTURE DES PLIS PAR LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence du soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, présent à l'ouverture des offres qui aura lieu **28 Aout 2023** à **12 h** précise dans la salle des actes de l'hôtel de ville d'Esse.

Elle adressera une copie de chaque offre simultanément au représentant de l'ARMP et à l'Autorité Contractante.

9.2 La Commission Interne de Passation des Marchés sus citée établira un tableau de notation des offres et un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE 10 - VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ ET NOTATION DES OFFRES

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la notation des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres par rapport à chacune des trois parties (documents administratifs, techniques et financiers), ensuite s'attardera sur les délais et les spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

ARTICLE 11 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre commande au co-contractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Cotation, et qu'elle est l'offre la moins-disante. La Commission transmettra cette proposition à l'Autorité Contractante.

ARTICLE 12 - COMMUNIQUE DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Le Maître d'Ouvrage (Autorité Contractante) décidera de l'attribution et publiera le résultat de la procédure d'attribution dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) le nom de l'attributaire,
- b) le montant validé,
- c) l'objet de la cotation,
- d) le délai de livraison.

ARTICLE 13 - SIGNATURE DE LA LETTRE - COMMANDE

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par L'Autorité Contractante et sera notifiée au Fournisseur par le chef de service du Marché, ensuite le soumissionnaire se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

ARTICLE 14 - CORRUPTION ET MANŒUVRES FRAUDULEUSES

Le Président, les Membres de la commission et les Co-contractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande.
- (b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents
- (c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature les faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable à l'Autorité Contractante.
"Manœuvres frauduleuses" comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi l'Autorité Contractante des avantages de cette dernière.



PIECE N° 3

PROJET DE LETTRE COMMANDE

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL- PATRIE

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE D'ESSE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE –WORK – FATHERLAND

CENTER REGION

MEFOU ET AFAMBA DIVISION

ESSE COUNCIL

**LETTRE COMMANDE N°..... /LC/COM-ESSE/SG/CIPM/2023 du passée Après Avis de Cotation
n°..... /DC/COM-ESSE/SG/CIPM/2023 du En Procédure d'Urgence
POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA
MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.
MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE d'Esse**

**OBJET DE LA LETTRE COMMANDE : LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA COMMUNE
D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE: *(indiquer le titulaire et son adresse à compléter)*

B.P : _____ à _____ Tél _____ Fax : _____

N° RC : _____ A à _____

N° Contribuable : _____

Compte bancaire n° _____

LIEU DE LIVRAISON : CSI de

MONTANT EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A	
AIR	
Net à mandater	

DELAI D'EXECUTION : Trente (30) jours

FINANCEMENT: Budget d'investissement public (BIP)- MINEDUB, Exercice 2023

IMPUTATION:

SOUSCRITE, LE _____

SIGNEE, LE _____

NOTIFIEE, LE _____

ENREGISTREE, LE _____

ENTRE

L'Etat du Cameroun représenté par le Maire de la Commune d'Esse, ci-après dénommé « **Maître d'Ouvrage** »

D'une part,

Et l'Entreprise _____

B.P : _____ à _____ Tél _____ Fax : _____

N° RC : _____ A à _____

N° Contribuable : _____

Compte bancaire n° _____

Représentée par son Directeur Général Monsieur / Madame _____ dénommé ci-après « **Le Cocontractant** »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

Article 3 : PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Article 4 : TEXTES GÉNÉRAUX

Article 5 : DÉFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

Article 6 : DÉLAI DE LIVRAISON

Article 7 : DOMICILE DU FOURNISSEUR

CHAPITRE II : EXECUTION DU MARCHÉ

Article 8 : RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR

Article 9 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Article 10 : NOTIFICATION

Article 11 : DESCRIPTION DES FOURNITURES

Article 12 : INFORMATIONS ET DOCUMENTS À FOURNIR

Article 13 : RÉCEPTION DU MATÉRIEL

Article 14 : GARANTIES

Article 15 : ASSURANCE ET TRANSPORT

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Article 16 : GÉNÉRALITÉS – PRIX

Article 17 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Article 18 : AVANCE DE DÉMARRAGE

Article 19 : MODALITÉ DE PAIEMENT

Article 20 : NANTISSEMENT

Article 21 : RÉGIME FISCAL

Article 22 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITION DIVERSES

Article 23 : LITIGES

Article 24 : RÉSILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 25 : ÉDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 26 : VALIDITÉ DE LA LETTRE COMMANDE

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande a pour objet **LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE** ; suivant les caractéristiques définies dans le descriptif technique des équipements, des consommables et les quantités définies dans le Bordereau des prix et des quantités présentées par le bénéficiaire.

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée suivant la procédure de Demande de Cotation.

Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre Commande sont les suivantes par ordre de priorité :

1. Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (**CCAP**) ;
2. La soumission du prestataire et ses propositions ;
3. Les dispositions non contraires aux Cahiers de Spécifications Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci – dessus citées ;
4. Le détail estimatif ;
5. Le bordereau descriptif et quantitatif.

Article 4 : TEXTES GENERAUX

La présente lettre commande est soumise aux lois et réglementations en vigueur au Cameroun, notamment:

1. **la loi n°219/024 du 24 décembre 2019** portant code General des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
2. **La loi n°2022/020 du 27 décembre 2022** portant Lois de Finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
3. **La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018** portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
4. **La loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018** Portant Code de bonne transparence et de bonne conduite dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
5. **la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007** sur le régime financier de l'Etat
6. **la loi cadre n°096/12** du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
7. **la loi n° 92/007** du 14 août 1992 portant Code du travail ;
8. Les textes régissant les corps de métier;
1. Le **Décret N°2001/048** du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le **Décret N°2012/076** du 08 mars 2012;
9. Le **Décret N°2003/651/PM** du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
10. Le **Décret n°2018/366** du **20 Juin 2018** portant Code des Marchés Publics;
11. Le **Décret N°2012/075** du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur;
12. **L'Arrêté n°401/MINMAP/CAB** du 21 octobre 2019 fixant les seuils de recours à la maîtrise d'œuvre privée et les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre publique.
13. **L'Arrêté N°033/CAB/PM** du 13 Février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur;
14. **L'Arrêté N°093/CAB.PM** du 05 Novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et de frais d'achat des Dossiers d'Appels d'Offres dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur;
15. **L'Arrêté N°00002/MINEPDED** du 08 Février 2016 définissant le canevas type des termes de référence (TDR) et le contenu de la Notice d'Impact Environnemental ;
16. **La Circulaire N°002/CAB/PM** du **31 Janvier 2011** relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur;

17. La **Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB** du 25 Avril 2022, relative à l'application du Code des Marchés Publics;
18. La **Circulaire N°00000006/C/MINFI 30/12/2022** portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2023 ;
19. La **Lettre N°008185/L/PR/MINMAP/CAB-** du 16 novembre 2016, objet vulgarisation des numéros de téléphone de la Cellule de Lutte Contre la Corruption au MINMAP;
20. Les **normes techniques** en vigueur au Cameroun ;
21. D'autres **textes spécifiques au domaine concerné** par la Lettre Commande

Article 5 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre Commande et des textes généraux auxquels il se réfère, il est précisé que :

- **L'Autorité Contractante (AC)** est : **le Maire de la Commune d'Esse**. Il passe la Lettre Commande, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation ;
- **L'autorité chargée du contrôle externe** est : **Le MINMAP/MAF** Il organise et veille au bon fonctionnement du système des marchés publics. Le MINMAP exerce le contrôle externe;
- **Le Maître d'Ouvrage** est: **le Maire de la Commune d'Esse**, il représente l'administration bénéficiaire des travaux;
- **Le Chef de service du marché** est: **le Chef Service Technique de la Mairie d'Esse**, accrédité par le Maître d'Ouvrage pour une assistance générale à caractère administratif, financier et technique aux stades de la définition, de l'élaboration et de la réception des prestations, objet de la Lettre Commande.
- **L'Ingénieur du marché** est : **l'Inspecteur de l'Education de Base d'Esse**.
- **Le Cocontractant de l'Administration ou Titulaire de la lettre commande** est toute personne physique ou morale partie au contrat chargée de l'exécution des prestations prévues dans la Lettre Commande est :
.....

Article 6 : DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison des équipements est fixé à **Trente (30)** jours à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

La réception sera faite à la Mairie d'Esse.

Article 7 : DOMICILE DU FOURNISSEUR

Le Prestataire fait élection de domicile **A** _____ **B.P** : _____ **TEL** : _____

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 8 : ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture sous le contrôle de l'Ingénieur (voir article 5) et ce, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications techniques de la présente Lettre Commande.

Article 9 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du Fournisseur comprennent l'achat des fournitures, leur livraison, et les frais de recette technique.

Article 10 : NOTIFICATION

La présente Lettre Commande sera notifiée au Fournisseur après sa signature par l'Autorité Contractante.

Article 11 : DESCRIPTION DES FOURNITURES

Les Fournitures comprennent : (insérer devis quantitatif et estimatif)

.....

Article 12 : INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Avant la réception provisoire, le Fournisseur devra transmettre au Maitre d'ouvrage avec copie à l'Ingénieur tous les documents techniques sur l'utilisation, l'entretien et les garanties nécessaires.

Article 13 : RECEPTION DU MATERIELS

Avant la réception, le fournisseur demande par écrit au Maitre d'ouvrage avec copie à l'Ingénieur l'organisation d'une visite technique préalable à la réception;

Le Maitre d'ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence du Fournisseur par une Commission composée comme suit :

1. L'Autorité contractante ou son représentant : **Président** ;
2. L'Inspecteur de l'Education de base d'Esse ou son Représentant : **Rapporteur** ;
3. Le Chef de service du marché ou son représentant: **Membre**;
4. Le Comptable Matières de la Commune d'Esse: **Membre** ;
5. Le Cocontractant de l'Administration ou Titulaire de la Lettre Commande : **Membre** ;
6. L'Autorité chargée du contrôle externe ou son représentant : **Observateur** .

Tout autre membre désigné par le Maitre d'ouvrage en raison de son expertise.

Le Fournisseur doit livrer le matériel demandé conformément aux spécifications techniques et les quantités prescrites par le Maitre d'ouvrage.

La Commission vérifiera la conformité du matériel avec les prescriptions de la Lettre Commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non – conformité, le Fournisseur sera invité à remplacer à ses frais les matériels incriminés.

En cas de fournitures conformes, la Commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un Procès – Verbal de réception signé par tous les membres de la Commission et par le Fournisseur. Ce Procès – Verbal se prononce sur la quantité des fournitures, la qualité et le respect des clauses contractuelles.

Article 14 : ASSURANCE ET TRANSPORT

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par le fournisseur. Le Maitre d'ouvrage doit être déchargé de toute obligation.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 15 : GENERALITES – PRIX

Le fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix du présent marché sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 16 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre Commande s'élève à la somme de : _____ (Montant en chiffres)
_____ F CFA TTC (_____ montant en lettres) _____ Francs CFA toutes Taxes comprises)
conformément au détail estimatif joint.

Article 17 : GARANTIES ET CAUTIONS

17.1. Cautionnement définitif : Le cautionnement définitif est fixé à 2% du montant TTC de la lettre commande. Il est constitué et transmis au Chef Service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification de la lettre commande.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande de l'entrepreneur.

Article 18 : MODALITE DE PAIEMENT

18.1 Avance de démarrage

Il n'est prévu aucune avance de démarrage pour la présente Lettre-Commande.

18.2 Echelonnement des Paiements.

Les paiements s'effectueront en décompte unique après livraison des prestations exécutées.

Le Co-contractant est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.

18.3 Contrôle externe de l'exécution

Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mefou et Afamba est chargé du visa préalable sur la facture dans le cadre de la présente lettre commande.

Article 19 : NANTISSEMENT

En vue de l'application du régime de nantissement contenu dans le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics, sont désignés comme suit:

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement est : **le Maire de la Commune d'Esse ;**
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est **le Maire de la Commune d'Esse ;**
- L'Organisme ou le responsable chargé du paiement est: **Le Receveur Municipal d'ESSE;**
- Le responsable compétent pour le contrôle financier est : **le Contrôleur Financier Départemental de la Mefou et Afamba ;**
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente lettre commande est: **le Maire de la Commune d'Esse.**

Article 20 : REGIME FISCAL

La présente lettre commande est assujetti au régime fiscal et douanier en vigueur dans la République du Cameroun.

Article 21 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux du présent marché sont à timbrer (Fiscal et Communale) et à enregistrer par les soins et aux frais du Fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES.

Article 22 : LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre commande sera définitivement tranché par le Tribunal de Première Instance de Mfou.

Article 23 : RESILIATION DU MARCHE

La présente lettre commande peut être résilié dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 24: EDITION ET DIFFUSION DU PRESENT MARCHE

Quinze (15) exemplaires (07 Originaux et 08 photocopies) de la présente Lettre Commande seront édités par les soins de l'entrepreneur et fournis au Chef de Service du Marché pour ventilation.

Article 25 : VALIDITE DU MARCHE

La présente lettre commande ne sera valide qu'après sa signature par l'Autorité Contractante et entrera en vigueur dès sa notification au Fournisseur.

POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE d'Esse

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE : FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE: *(indiquer le titulaire et son adresse à compléter)*

B.P : _____ à _____ Tél _____ Fax : _____

N° RC : _____ A à _____

N° Contribuable : _____

Compte bancaire n° _____

LIEUX DE LIVRAISON :

MONTANT EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A	
AIR	
Net à mandater	

DELAI D'EXECUTION : Trente (30) Jours

VISAS ET SIGNATURES

Lu et accepté par l'Entrepreneur
ESSE, le
Signé par le Maître d'Ouvrage
ESSE, le
Enregistrement



PIECE N° 4
CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

**POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU
ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

(À remplir par le candidat)

N°	désignation	Spécifications Techniques	P.U (en chiffre)	P.U (en Lettre)
1. KIT SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE				
1	Cahier de 144 Pages (niveau 3)	80 g		
2	Cahier de 144 Pages (niveau 2)	80 g		
3	Cahier de 144 Pages (niveau 1)	80 g		
4	Ardoise	Forma A5		
5	Stylo à bille bleu	Paquet de 50		
6	Stylo à bille rouge	Paquet de 50		
7	Crayon ordinaire	Paquet de 12		
8	Gomme	Paquet de 36		
9	Taille crayon	Paquet de 12		
10	Règle graduée	Couleur jaune, 50 cm de long		
11	Craie de couleur	Carton de boîte		
12	Craie blanche	Carton de boîte		
13	Papier photocopie	210*297mm, 70 g, carton de 5 rames		
14	Registres	Appel journalier	Importé	
		transmission	Importé	
		Courier départ	Importé	
		Courier arrivé	Importé	
15	Agrafeuse	8/4		
16	Effaçoire	Avec manche en bois		
17	Cahier de préparation	80 g, 400 pages		
18	Trombones	Paquet de 1000		
19	Boite de corrector	Paquet de 12		
20	Chemises cartonnées	Paquet de 100, 180 g		
21	Sous Chemises	Paquet de 250, 80 g		
22	Enveloppes format A4	Paquet de 100		
23	Enveloppe petit format A5	Paquet de 50		
24	Grande équerre pour tableau	Pièce		
25	Grand compas pour tableau	Pièce		
26	Boite de colle à papier	En litre		
27	Ardoisine	En boîte		
2. KIT HYGIENE				
1	Savon	Morceau 400 g		
2	Eau de javel	Litre		
3	Cresil	Litre		
4	Papier hygiénique	Rouleau de 48		
5	Seau en plastique	Avec couvercle de 15 litres		
6	Chlore			
7	Gobelets	En plastique		
3. BOITE A PHARMACIE				
1	Boite à pharmacie	complète		



PIECE N° 5
CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

**COTATION N°..... /DC/CO-ESSE/SG/CIPM/2023 DU
 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU
 ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.
 (À remplir par le candidat)**

N°	désignation	Spécifications Techniques	Quantités	P.U	P.T
1. KIT SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE					
1	Cahier de 144 Pages (niveau 3)	80 g	66		
2	Cahier de 144 Pages (niveau 2)	80 g	66		
3	Cahier de 144 Pages (niveau 1)	80 g	66		
4	Ardoise	Forma A5	100		
5	Stylo à bille bleu	Paquet de 50	25		
6	Stylo à bille rouge	Paquet de 50	25		
7	Crayon ordinaire	Paquet de 12	33		
8	Gomme	Paquet de 36	15		
9	Taille crayon	Paquet de 12	15		
10	Règle graduée	Couleur jaune, 50 cm de long	33		
11	Craie de couleur	Carton de boîte	08		
12	Craie blanche	Carton de boîte	20		
13	Papier photocopie	210*297mm, 70 g, carton de 5 rames	14		
14	Registres	Appel journalier	Importé	33	
		transmission	Importé	33	
		Courier départ	Importé	33	
		Courier arrivé	Importé	33	
15	Agrafeuse	8/4	33		
16	Effaçoire	Avec manche en bois	66		
17	Cahier de préparation	80 g, 400 pages	132		
18	Trombones	Paquet de 1000	33		
19	Boîte de corrector	Paquet de 12	33		
20	Chemises cartonnées	Paquet de 100, 180 g	10		
21	Sous Chemises	Paquet de 250, 80 g	33		
22	Enveloppes format A4	Paquet de 100	33		
23	Enveloppe petit format A5	Paquet de 50	33		
24	Grande équerre pour tableau	Pièce	99		
25	Grand compas pour tableau	Pièce	99		
26	Boîte de colle à papier	En litre	33		
27	Ardoisine	En boîte	61		
2. KIT HYGIENE					
1	Savon	Morceau 400 g	100		
2	Eau de javel	Litre	10		
4	Papier hygiénique	Rouleau de 48	05		
3. BOITE A PHARMACIE					
1	Boîte à pharmacie	complète	33		

Arrêté le présent devis à la somme de :

4.1. LETTRE DE SOUMISSION

Monsieur le Maire,

Après avoir examiné le Dossier de cotation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés (préciser adresse), offrons de fournir et de / Livrer : _____ (préciser la liste des équipements sollicités), Conformément à la demande de cotation et pour la somme de _____ F CFA (en lettre). Hors Taxe le cas échéant et toutes Taxes comprises F CFA (en chiffres).

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de Trente (30) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Date _____

Signature _____

Nom et qualité du signataire pour le compte du candidat.

4.2. MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

A [indiquer l'Autorité Contractante et son adresse], «l'Autorité Contractante»

Attendu que l'entreprise ci-dessous désignée «le soumissionnaire», a soumis son offre en date du pour [rappeler l'objet la Demande de cotation], ci-dessous désignée «l'offre», et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous [Nom et adresse de la banque], représentée par [Noms des signataires], ci-dessous désignée «la banque» ou une compagnie d'assurance, déclarons garantir le paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes:

- Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le Dossier d'Appel d'Offres; ou
- Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par l'Autorité Contractante pendant la période de validité:
 - omet à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire;
 - omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à [Autorité Contractante] un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité Contractante soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra par venir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à le.....
[Signature de la banque]

4.3–AUTORISATION DE VERIFICATION DES DOCUMENTS

Monsieur, Madame,

Responsable des Ets _____ B.P : _____ Tél _____

Après avoir examiné le Dossier de Cotation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de réaliser la **POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

Conformément à la demande de cotation et pour la somme convenue et proposée à la soumission.

Nous déclarons sur l'honneur, conforme et exact, toutes les informations contenues dans notre offre.

En foi de quoi nous autorisons le Maître d'Ouvrage à procéder à toute vérification utile.

Fait A _____, le _____

Le Prestataire.

PIECE N° 7

**Liste des banques et organismes financiers habilités
à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics**

I. BANQUES

1. Afriland First Bank (AFB), BP.11 834, Yaoundé ;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP, 2 933 Douala ;
3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP, 12 962, Yaoundé ;
4. BGFIBANK Cameroun (BGFIBANK Cameroun), BP, 660, Douala ;
5. Banque International du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), BP, 1 925, Douala ;
6. BANGE Bank Cameroun (BANGE CMR), BP.34 692, Yaoundé
7. Citibank Cameroun (Citibank Cameroun) BP.4 571, Douala;
8. Commercial Bank-Cameroun (CBC), BP, 4 004, Douala;
9. Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP, 582 Douala;
10. National Financial Credit Bank (NFC-Bank) BP, 6 578 Yaoundé;
11. Société Camerounaise de Banque au Cameroun (SCB-Cameroun), BP, 300 Douala ;
12. Société Générale du Cameroun (SGC) BP.4 042 Douala ;
13. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), BP, 1 784, Douala;
14. Union Bank of Cameroon (UBC), BP, 15 569, Douala;
15. United Bank for Africa (UBA), BP, 2 088, Douala;
16. Credit Communautaire d'Afrique-Bank (CCA-Bank) BP, 6578, Yaoundé.

II. Compagnies d'Assurances

- A- Activa Assurances, BP. 12 970, Douala;
- B- Aréa Assurances, BP. 15 584, Douala;
- C- Atlantique Assurances Cameroun IARDT, BP. 3 073, Douala;
- D- Chanas Assurances, BP. 109, Douala;
- E- CPA S.A, BP. 54, Douala;
- F- NSIA Assurances, BP. 2 759, Douala;
- G- Pro Assur, BP. 5 963, Douala;
- H- SAAR, BP. 1 011, Douala;
- I- Prudential Beneficial General Insurance, BP. 2 328, Douala;
- J- Royal ONYX Insurance Cie, BP. 12 230, Douala;
- K- SANLAM Assurance Cameroun, BP. 12 125, Douala. ;
- L- Zenithe Insurance, BP. 1 540, Douala.

**COTATION N°..... /DC/COM-ESSE/CIPM/2023 DU
 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU
 ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES.

N°	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	Lieu		
01								
02								
03								

Membres de la Commission.

N°	Nom	Fonction	Signature
1			
2			
3			



PIECE N°8
GRILLES D'EVALUATION

I. CRITERES DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE

N° D'ordre	DOCUMENTS DEMANDES	FOURNI		COMENTAIRES ET OBSERVATIONS
		OUI	NON	
1.	La déclaration d'intention de soumissionner datée, timbrée (Fiscal et Communal) et signée (suivant modèle joint) datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres;			
2.	Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres;			
3.	Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;			
4.	Une quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de Quinze mille (15 000) francs CFA non remboursable ;			
5.	La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de Cent soixante-deux mille deux cent quatre-vingt (162 280) Francs CFA, pour la fourniture du paquet minimum dans la Commune d'Esse, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre d'une durée de validité de cent vingt (120) jours, établie par une banque de premier ordre (article 90.4 CMP) ;			
6.	Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargée de la régulation(ARMP);			
7.	Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (APS) certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse;			
8.	une copie certifiée conforme de l'attestation de non-redevance délivrée par le Centre des Impôts territorialement compétent			
9	Une copie certifiée du registre de commerce en cours de validité			
10	Le plan de localisation timbré (timbre fiscal) ;			
11	Attestation d'immatriculation timbrée (timbre fiscal) ;			

II. CRITERES DE CONFORMITE TECHNIQUE

Ils devront être conformes aux aspects ci-après :

N°	Critères	Conformité	
		Oui	Non
1	REFERENCE		
1.1	Une référence d'un montant minimum de cinq (5) millions et datant de moins de trois (03) ans , qui prouve que le soumissionnaire a déjà eu à exécuter une prestation dans le domaine des Approvisionnements Généraux (1ère, 2ème et dernière page + PV de réception ou une Attestation de bonne fin) ;		
2	PROSPECTUS :		
2.1	Présence des prospectus en couleur dans tous les documents (original et copies)		

2.2	Prospectus conformes aux spécifications techniques		
2.3	Prospectus laissant apparaître de manière lisible la marque et la référence des appareils		
2.4	l'Autorisation sur l'honneur signée du soumissionnaire, permettant à l'Autorité contractante de requérir les renseignements à l'effet de vérifier l'authenticité des documents fournis ;		
3	PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE		
3.1	Offre présentée sous la forme d'un document unique		
3.2	Les parties séparées par les intercalaires de couleurs		
3.3	Annonces des différentes parties		

N.B :

- c) La référence n'est prise en compte que si elle est accompagnée du PV de réception ou d'une Attestation de Bonne Fin correspondant ;
- d) Seules les offres dont les dossiers administratifs sont conformes, subiront l'analyse de la partie technique puis financière.

III. CRITERES DE CONFORMITE FINANCIERE

N° ordre	DOCUMENTS DEMANDES	FOURNI		Commentaires et Observations
		oui	non	
1	La lettre de soumission rédigée selon le modèle joint, timbrée (communal et fiscal) au tarif en vigueur, signée et datée			
2	Le bordereau des prix unitaires rempli et signé selon le modèle			
3	Le devis quantitatif et estimatif rempli, daté et signé selon le modèle			
4	La capacité financière d'autofinancement doit couvrir au moins la moitié du montant prévisionnel			